

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence : T05-EUTF-SAH-BF-04 Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Burkina Faso
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Burkina Faso Régions du Plateau Central, Centre-Est, le Centre-Ouest, Sud-Ouest, Nord et Boucle du Mouhoun
Montants concernés	Coût total estimé: 8 300 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 8 300 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Code CAD	130, 151, 160, 720
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	5. Retour, réadmission et réintégration
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A86 - Provide comprehensive and developmental packages for safe return and reintegration A88 - Strengthen the capacity of authorities and civil society organisations in their field of competence of countries of origin and transit to manage voluntary returns and support reintegration of all returnees A78 - Support mechanisms in countries along the main migratory routes
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	3. Améliorer la gestion des migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination
Objectif du Cadre opérationnel Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration 1.3. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale 1.4. Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Migrants retournés d'Europe et d'Afrique, migrants potentiels et leurs communautés d'origine, autorités gouvernementales, organisations de la société civile (OSC).

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

En tant que pays d'origine et de transit, le Burkina Faso fait face à de nombreux migrants en détresse ainsi que des retournés burkinabés des pays européens et de la sous-région dans le besoin. Afin de contribuer au renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants, ce projet vise à assurer l'assistance et garantir la protection de 5 800 migrants en transit et soutenir 2 700 retours volontaires vers les communautés d'origine. Il vise également à soutenir la réintégration durable et la protection de 1 900 migrants de retour en partenariat avec les partenaires gouvernementaux. Afin de prévenir les risques et dangers liés à la migration irrégulière, le projet vise également la sensibilisation de 200 communautés dans les zones de forte émigration et 30 000 migrants sur les routes migratoires. Finalement, en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels, il contribue à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national, le cas échéant

Depuis l'avènement de la crise libyenne, la situation sécuritaire dans le Sahel s'est profondément dégradée faisant ainsi de certaines zones des espaces où se cristallisent les menaces pour la sécurité et le développement durable. La prolifération des armes, la présence de groupes armés terroristes et de réseaux criminels n'ont fait qu'amplifier ce phénomène, comme en témoigne les attentats terroristes meurtriers à Bamako en novembre 2015, Ouagadougou en janvier 2016 et Grand Bassam en mars 2016.

La situation géographique du Burkina Faso, au milieu du Sahel avec six pays limitrophes a développé ce pays en un pays de transit important. En effet, pays enclavé, le Burkina Faso est l'un des pays important de transit dans la région et le gouvernement est confronté à plusieurs défis liés aux migrants en transit, notamment en ce qui concerne les migrants en détresse et la traite des êtres humains. La traite concerne principalement les enfants transportés en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, où ils sont ensuite utilisés dans le travail forcé ou le travail sexuel. Selon le Département d'Etat américain, «dans une moindre mesure, les trafiquants recrutent des femmes pour un emploi légitime en Europe et les soumettent ensuite à la prostitution forcée».

Bien qu'également pays d'origine, le Burkina Faso n'a pas été une source importante de migration irrégulière forte vers l'UE au cours des dernières années. 600 Burkinabès étaient entrés irrégulièrement en Italie entre janvier et Août 2016 pour 300 en 2015 pour la même période. Toutefois, il reste une source importante de migration intrarégionale, en particulier vers la Côte d'Ivoire.

Les frontières poreuses, parfois non matérialisées ou densifiées et la faiblesse dans le contrôle et surveillance de la frontière est favorable au trafic de personnes et à la traite. En même temps, les populations de la région dépendent de leurs réseaux de mobilité régionaux et transrégionaux, qui représentent soit des ressources développementales importants soit des stratégies de résilience et sauvegarde face aux risques multiples. Bien que ce pays a récemment bénéficié d'une croissance du PIB supérieure à la moyenne des autres pays d'Afrique subsaharienne, il reste l'un des pays les moins développés et sa forte croissance démographique reste préoccupante. En matière de développement économique le gouvernement a adopté un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) qui met en lumière le lien avec la migration en considérant le fait que « Le Burkina Faso

connaît également des mouvements migratoires qui se traduisent notamment, par un exode rural notable et une migration internationale ancienne et importante ». Ce document retient des insuffisances majeures dans le diagnostic de la situation économique et sociale du pays et qui expliqueraient notamment le départ de certains burkinabès vers d'autres pays et les difficultés de réintégration des retournés.

2.2. Contexte sectoriel

Le Burkina Faso, pays enclavé et frontalier avec six autres pays membres de la CEDEAO, doit faire face à des flux migratoires - en étant à la fois un pays d'origine et de transit.

Le nombre de migrants des pays de la région et se trouvant en situation de vulnérabilité en transit nécessite une série d'actions coordonnées alors que les efforts du Burkina Faso se heurtent à des contraintes financières, matérielles et humaines. Bien que la vulnérabilité des migrants s'accroît au cours de leur traversée, aucune alternative ne leur est offerte le long de cette périlleuse route et ils n'ont accès à aucune source d'information additionnelle à celle reçue lors de la prise de décision de migrer.

Récemment, entre août et septembre 2016, l'OIM Burkina Faso a assisté 876 migrants transitant du Niger vers d'autres pays de la région. Il s'agit en majorité de ressortissants du Sénégal (582 en 2014 et 163 en 2015) et de la Gambie (282 en 2014 et 62 en 2015) qui ont certainement emprunté la même route migratoire à l'aller en passant par Ouagadougou (OIM Burkina, 2016).

Pour les Burkinabès de retour, le manque d'opportunités professionnelles est une des principales causes qui les entraîne à migrer. Au cours de leur processus migratoire un certain nombre décide d'opter pour un retour. De janvier à Octobre 2016, l'OIM a assisté le retour volontaire de 664 migrants. Durant l'année écoulée, le Ministère de l'Action Sociale a recensé 1 200 retournés d'Europe et d'Afrique qui n'ont pas bénéficié d'assistance à la réintégration.

Une fois revenus, les migrants de retour sont confrontés au défi majeur qu'est la réintégration sociale et économique dans leur communauté d'origine. Ici aussi le Burkina Faso dispose d'une capacité d'action limitée, alors que les migrants de retour ont des besoins spécifiques en termes d'assistance. Enfin, une autre problématique mise en lumière par des migrants lors d'une campagne de sensibilisation organisée par l'OIM Burkina Faso¹ concerne la vision négative que les populations hôtes ont du retour dans la communauté d'origine.

A travers les évaluations sur la gestion des frontières² et les consultations réalisées sur la gestion des données migratoires (Atelier sur la Gestion des données migratoires, Février 2016), il ressort des défis considérables liés au manque de données précises sur le nombre de migrants qui transitent par le Burkina Faso en route pour l'Europe ; une faiblesse qui s'expliquent en partie par l'absence de coordination entre les institutions productrices de données. Les analyses effectuées par la Police des Frontières Burkinabè révèlent pourtant que : i) Yenderé est le poste frontière le plus important en termes de flux migratoire, avec des cas de traite et de trafic enregistrés, ii) Koloko et Faramana sont, de manière croissante, les points d'entrée pour les maliens, les Sénégalais et les Gambiens (en raison de l'insécurité au Nord Mali), iii) Kantchari est le poste frontière de sortie du territoire le plus important et iv) Seytenga devient une route migratoire importante, connaissant de la présence des gambiens refoulés du Niger.

¹ Cette activité a été réalisée dans le cadre du projet « Appui à la gestion durable des terres et à l'amélioration des moyens de subsistance dans la zone de Béguédo à travers des mécanismes incitatifs avec l'engagement de la diaspora » par l'OIM Burkina Faso

² « Evaluation des Structures de gestion de la migration et des Frontières », OIM 2012 et « Cartographie de la Gestion des Postes de Police Frontière au Burkina Faso », OIM, 2015

Dans ce cadre, la Stratégie Nationale de la Migration (SnMig), en cours d'adoption, « vise à promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective de la réalisation du développement humain durable ». Parmi les différents objectifs et axes, un accent particulier est mis sur la consolidation des bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration, la protection et garantie des droits des migrants ainsi que sur réalisation d'études et recherches sur les migrations afin de collecter des données.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Au Burkina Faso, l'OIM est présente depuis 2003 et a déjà mis en place des projets en matière de gestion de la migration, des frontières, de la diaspora burkinabè et est en phase de démarrer un projet sur la promotion de l'emploi.

De 2011 à 2016 (octobre 2016) le bureau de l'OIM à Ouagadougou a assisté 1 840 migrants burkinabè au retour volontaire dont 669 ont bénéficié de l'aide à la réintégration (OIM Burkina Faso, 2016). De décembre 2015 à nos jours ce sont au total quatre mouvements collectifs de retour volontaire de la Libye qui ont été organisés par l'OIM Burkina Faso, avec des retours allant jusqu'à 178 personnes. Ces mouvements ont fait l'objet de cadre de coordination avec la partie nationale : le Conseil national de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (chargé de l'assistance aux personnes vulnérables dès qu'elles entrent sur le territoire), le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Extérieur (chargé de la protection des burkinabè à l'étranger - l'OIM coordonne la délivrance des laissez-passer avec l'Ambassade du Burkina Faso à Tripoli à partir de cette structure qui est rattachée au Ministère des Affaires étrangères), les Directions Régionales et Provinciales en charge de la solidarité nationale (responsable du Centre d'Accueil d'Urgence avec lequel est organisé l'hébergement et la prise en charge des migrants avant leur retour dans leur village), le Secrétariat Général du Ministère en charge de la sécurité (assure la facilité d'entrée des migrants à l'aéroport et veille à la sécurité du Centre d'Accueil d'Urgence durant le passage des migrants).

L'une des plus importantes leçons tirées concerne l'importance de la collecte et gestion de données et la gestion du transit des migrants étrangers ainsi que le rôle joué par la réintégration. Le faible niveau des ressources (matérielle et financière) ainsi que l'absence de procédures standardisées entre les acteurs au niveau central au même titre que le manque de structure de collecte des données aux points d'entrée (mentionné plus haut) représentent les défis à relever pour à la fois faciliter la collecte et la gestion des données migratoires et une meilleure prise en charge des migrants en transit. Une fois rentrés, les migrants et les communautés qui les accueillent doivent faire face aux difficultés liés à la réinsertion durable dans le tissu social et économique. Leur réinsertion est un aspect crucial afin de garantir la durabilité économique et sociale du retour. Ainsi, 21,30% des 429 migrants de retour interrogés à leur arrivée au Burkina Faso affirment qu'il s'agissait pour eux d'une reproduction du phénomène migratoire ; cette statistique corrélée avec les raisons du départ en migration irrégulière démontre que l'échec de la réintégration du migrant de retour entraîne d'autres tentatives³.

Cette action se base également sur l'approche globale appelée « Migrant Resource and Response Mechanism » (MRRM) de l'OIM qui a pour ambition de rassembler en un seul mécanisme une large gamme de services et d'assistance que l'OIM fournit habituellement aux

³ « Analyse des données sur les migrants en situation de retour volontaire de la Libye », Alexandra Tapsoba, sous la direction de Abdel R. Diop, OIM Burkina Faso, 2016

migrants et à ses États membres, en coordination avec les autorités et partenaires. Le MRRM déjà implanté dans certains pays dont le Niger intègre l'assistance directe aux migrants, l'aide au retour volontaire et à la réintégration dans les pays de la région, la collecte et analyse de données, mais vise aussi à renforcer ou à établir des cadres de protection dans les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires.

3.2. Actions complémentaires

L'action va appuyer le renforcement des capacités du Centre d'accueil d'Urgence de Ouagadougou, rattaché au Ministère en charge de la Solidarité nationale, qui accueillent les migrants en transit. Les efforts du Gouvernement pour porter assistance et protection aux migrants sont limités en raison de la faiblesse des capacités techniques, du manque d'équipements et d'infrastructures adéquates⁴.

Le Bureau pays de l'OIM au Burkina Faso met présentement en œuvre plusieurs programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration en tant que Bureau recevant des migrants de retour de plusieurs pays de la sous-région et de l'Europe. L'action proposée sera coordonnée avec le « Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants » (MRRM) et les autres projets de retour et réintégration financé par le Fonds fiduciaire, l'Union européenne ou les Etats membres mis en place dans le Nord de l'Afrique et l'Afrique de l'Ouest pour soutenir le retour depuis les pays de transits ainsi que la réintégration durable des migrants dans leur pays d'origine.

Cette action fait plus particulièrement partie d'une approche régionale soutenue par le FFUE couvrant 14 pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale situés le long de la route migratoire et qui vise la protection et l'assistance de 58 800 migrants le long de la route migratoire, le soutien à 23 900 retours volontaires et à la réintégration de 21 600 migrants, l'information et la sensibilisation de 2 000 communautés dans les zones sujettes à la migration et 200 000 migrants sur les dangers et les alternatives à la migration irrégulière, la collecte et l'analyse des données au niveau national et régional afin d'adapter les politiques et les actions sur une compréhension approfondie des tendances de migration et finalement le renforcement des capacités des gouvernements et des acteurs locaux afin d'assurer la durabilité et appropriation des actions. L'action accordera une attention particulière au soutien à la réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis, tout en tenant compte des contextes locaux et de la coopération au développement existante dans les pays de retour. Les recommandations contenues dans l'étude sur les résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration financé par l'UE seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre de projets de retour volontaire et de réintégration dans le cadre du FFUE.

En ce qui concerne les cas de retour des pays européens, la complémentarité des programmes d'assistance au retour volontaire et à la réintégration sera assurée par une coopération accrue avec les autorités nationales et les bureaux de l'OIM (le cas échéant) dans les pays au départ et à l'égard des besoins de réintégration identifiés.

La complémentarité sera aussi recherchée à travers les projets : « Renforcement des capacités de gestion de la migration et des frontières » et « Gestion coordonnée des frontières au Niger, au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso ». L'OIM appuie le Gouvernement burkinabè afin de renforcer à la fois la gestion de la migration (adoption d'un Guide visant l'intégration de la migration dans les politiques sectorielles suivi de formations en Octobre 2016) et des

⁴ Rapport sur l'accueil des migrants de retour de la Libye et Rapport de l'atelier sur la Réadmission

frontières (installation en cours du système de gestion des données migratoires –MIDAS- à trois postes frontières terrestres : Yendéré, Dakola et Madouba⁵). Le Bureau démarrera un projet sur le "Renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région du Centre-Est : Burkina Faso" financé à 3,1 million d'euros. Tous les résultats de ces initiatives seront mis à contribution de la présente action qui viendra ainsi les renforcer dans un effort continu d'améliorer la protection et la réintégration des migrants.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

L'action s'inscrit directement dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Sommet de la Valette, et notamment par rapport aux "Avantages des migrations en termes de développement et de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées" et du "Retour, réadmission et réintégration" en facilitant le retour volontaire de migrants en transit ou d'Europe et leur réintégration dans les communautés d'origine.

Les synergies avec le MRRM phase II, les retours et réintégration des Etats membres et pays transits et projets de développement du FFUE pour l'Afrique seront également assurées et des mécanismes de référencement des migrants vers lesdits projets seront développés avec les partenaires. L'OIM assurera notamment une étroite coopération avec les initiatives financées par le Fonds fiduciaire.

La coordination avec les donateurs et partenaires se fera à tous les niveaux, depuis le bureau de l'OIM au Burkina Faso, les bureaux régionaux de Dakar, Bruxelles, le siège de l'OIM à Genève et dans les capitales où siègent les donateurs.

Au niveau global, l'OIM a lancé en mai 2015 son plan de réponse pour la crise en Méditerranée, et un plan d'action détaillé incluant des activités au niveau pays et régional. Une des forces de l'approche MRRM proposée est de maximiser les ressources disponibles et de les orienter là où les effets peuvent être plus importants. Le mécanisme MRRM permet également d'identifier, explorer et éventuellement promouvoir les partenariats avec les projets et initiatives existants, y compris ceux du Fonds fiduciaire, comme dans le cas de l'assistance socio-économique pour les femmes du Sahel. Ainsi, le programme Action de l'UE-ACP, assure la présence de l'OIM au niveau du poste frontière de Yendéré où notamment des actions de sensibilisation sur la migration irrégulière (« Boutique d'information ») et de micro crédit aux femmes victimes d'expulsion sont mises en œuvre.

L'OIM va assurer une étroite coopération et synergie avec les initiatives financées par le Fonds fiduciaire au Burkina Faso, notamment dans le cadre des activités mises en place par les agences de coopération allemande en gestion intégrée des frontières et avec les ONGs pour le soutien au développement local, ayant une complémentarité forte avec le soutien à la réintégration durable que ce projet vise à renforcer. A cet effet, le programme Action de l'UE-ACP, à travers l'appui au projet de l'acteur non étatique (Association TON) sur la réadmission renforce (en plus du MIDAS) la présence de l'OIM au niveau du poste frontière de Yendéré avec la Côte d'Ivoire où des actions de sensibilisation sur la migration irrégulière (Boutique d'information) et de micro-crédit aux femmes victimes d'expulsion sont en cours de mise en œuvre. La présente action permettra ainsi de renforcer ces activités au niveau de la Boutique d'information en ajoutant sensibilisation sur la migration régulière et saisonnière

⁵ Remise du matériel le 18 octobre 2016,
http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?page=impression&id_article=1814

avec la Côte d'Ivoire tout en veillant à la prise en charge des victimes de traite, trafic et d'expulsion.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- L'objectif spécifique 1 vise à assurer l'assistance et garantir la protection des migrants en transit.
- L'objectif spécifique 2 vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.
- L'objectif spécifique 3 vise à sensibiliser les communautés dans les zones à forte émigration et les migrants en route sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière.
- L'objectif spécifique 4 vise à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.

4.2 Groupes ciblés et bénéficiaires finaux⁶

- Assistance directe aux migrants en transit : 5 800 migrants (burkinabè et citoyens de pays tiers) ;
- Retour volontaire du Burkina Faso vers leur pays d'origine : 2 700 migrants (citoyens de pays tiers) ;
- Assistance à l'accueil et la réintégration, y incluse la formation : 1 900 migrants composés de 1 700 migrants originaires de pays africains et 200 migrants originaires des pays européens ;
- Sensibilisation de 30 000 migrants sur les routes migratoires et 200 communautés
- Renforcement de capacités : Gouvernement du Burkina Faso.

Le projet sera suffisamment flexible pour réagir aux changements des flux migratoires et à l'évolution du nombre de personnes nécessitant l'assistance. La proportion des différents groupes de migrants bénéficiant de l'assistance sera ajustée en fonction de besoins.

⁶ Le projet sera suffisamment flexible pour s'adapter aux changements des flux migratoires et à l'évolution du nombre de personnes nécessitant l'assistance. La proportion des différents groupes de migrants bénéficiant de l'assistance sera ajustée en fonction de besoins.

4.3. Résultats escomptés et principales activités

Sur la base des objectifs spécifiques deux composantes seront mises en place:

OS 1 : Assistance et protection

Résultat attendu 1 : 5 800 migrants identifiés sont pris en charge et assistés au centre d'Accueil d'Urgence de Ouagadougou

Activités principales prévues:

- Réhabiliter le Centre d'Accueil d'Urgence de Ouagadougou et renforcer les capacités du Ministère de la Solidarité Nationale
- Offrir une assistance humanitaire aux migrants : logement temporaire, assistance médicale, psychologique, alimentaire (5 800 bénéficiaires)
- Apporter une réponse complète aux migrants les plus vulnérables
- Mettre en place un Mécanisme de référencement vers les acteurs étatiques, les ONG, programmes des états membres européens et le HCR.

OS 2: Retour et réintégration

Résultat attendu 2 : les migrants sont assistés au retour volontaire dans leur pays d'origine et à une réintégration socio-économique

Activités principales prévues:

- Formaliser le cadre de concertation inter gouvernemental et aux services déconcentrés de l'Etat.
- Une cartographie des zones d'origine de retour des migrants et des opportunités socio-économiques sera mise à jour en début du projet, et maintenue à jour régulièrement avec notamment les données disponibles concernant les migrants retournés dans le cadre du projet.
- Le retour volontaire de 2 700 migrants vers leurs pays d'origine, incluant le soutien à l'obtention des documents de voyages, a été organisé.
- Des procédures d'opérations standards (POS) pour l'identification des besoins en termes d'assistance à la réintégration, la formulation des plans de réintégration, les mécanismes de référencement vers d'autres acteurs et projets, et le suivi de la réintégration seront établis en début de projet.
- Soutien direct minimal, sous forme de remise d'une somme forfaitaire à l'arrivée, pour faire face aux besoins de première nécessité.
- Assistance à la réintégration de 1 900 Burkinabés en nature, qui sera individuelle, collective, ou communautaire, selon les cas. La réintégration individuelle pourra être utilisée pour le développement d'une activité génératrice de revenus, mais aussi, lorsque cela paraît plus pertinent, pour une formation, un soutien médical, un soutien au logement, ou tout autre soutien semblant souhaitable au vu de la situation vécue du migrant. La réintégration sera collective lorsque plusieurs migrants de retour se regroupent afin de mutualiser leur réintégration individuelle et mettent en œuvre ensemble une activité génératrice de revenus ou autres projets. La réintégration communautaire impliquera des migrants de retour et les membres de la communauté autour d'un projet communautaire.

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs étatiques et non étatiques directement concernés dans la gestion ou le référencement des activités de réintégration.

OS3. Sensibilisation

Résultat attendu 3 : Les populations des zones à forts taux de migrations, les migrants en route et les migrants assistés au Centre d'accueil ont accès à l'information sur la migration irrégulière et les alternatives, et l'intégration des migrants de retour

- Une stratégie nationale et un plan de communication (d'information) et de sensibilisation avec le gouvernement ont été développés et mis en place.
- Identifier les messages à véhiculer au niveau du centre et les canaux de communication à utiliser en tenant compte des diversités culturelles (langues notamment) sur les dangers de la migration irrégulière, les opportunités de migration légale et les droits et devoirs des migrants et états.
- Sensibiliser et influencer les migrants en route et les potentiels migrants grâce aux témoignages, échanges, rencontres et informations communiquées (30 000 migrants en route).
- Concevoir et diffuser des messages de sensibilisation au bénéfice de 200 communautés d'origine, en mettant l'accent sur la déconstruction de la vision négative du retour dans les communautés pertinentes (projections cinématographiques, théâtres etc.).

OS4. Collecte de données

Résultat attendu 4 : Les autorités nationales, locales et les partenaires au développement disposent de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances afin de contribuer à la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.

- Organiser un atelier sur la Matrice de suivi des déplacements et de plaider pour la prise en compte de la migration dans le Schéma Directeur de la Statistique.
- Implanter des points de monitoring des flux (FMPs) afin de collecter les données au niveau des gares à Ouagadougou, aux postes frontières de Koloko et Faramana (frontière malienne), Kantchari et Seytenga (frontière nigérienne), Yendéré (frontière ivoirienne) et Dakola (frontière avec le Ghana).
- Mettre en place une base de données sur les retours volontaires et les réintégrations et renforcer les capacités techniques et matérielles de l'INSD.
- Produire et partager deux rapports mensuels sur les mouvements migratoires du Burkina Faso.

4.4. Analyse des parties prenantes

Le projet s'appuie sur un partenariat à quatre niveaux : Gouvernement, Ambassades et Représentations consulaires, ONGs/OSC et institutions privées.

Le projet sera mis en œuvre en étroite coordination avec le Gouvernement du Burkina Faso (Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur, Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille et le Ministère de

l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité intérieure »). Il répond aux défis posés lors de plusieurs opérations et sollicitations de ces partenaires. En l'occurrence, les deux derniers mouvements de retour volontaire de la Libye (Septembre et Octobre 2016) qui ont fait l'objet de réunions de coordination avec les entités mentionnées ont abouti à des recommandations d'actions intégrées dans la présente action.

Les Ambassades / Représentations consulaires des pays d'origine des migrants seront parties prenantes dans la mesure où l'OIM travaille traditionnellement avec elles pour la production des documents de voyage nécessaires.

Les ONG, aideront aux services d'assistance sanitaire et psychologique lors du passage des migrants au Centre. Quant aux OSC, l'OIM a déjà eu des cadres de coopération lors de l'organisation des mouvements de retour qu'il faudra consolider.

Enfin, des partenariats avec des institutions privées seront développés pour aider les migrants à la mise en œuvre des activités économiques viables (partage de bonnes pratiques notamment).

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
L'identification des migrants est rendue plus difficile parce que les frontières terrestres officielles sont fermées et/ou parce que les migrants utilisent des points de passage non-officiels.	F	Grâce à l'expérience de gestion des postes frontières de l'OIM et son étroite collaboration avec les services de la Direction de la Police des Frontières, ni l'identification des points d'entrées ni la contribution des agents de la police aux frontières ne posera de difficulté.
Le Gouvernement Burkinabè réduit son intérêt à lutter contre la migration irrégulière et à apporter une assistance aux migrants (burkinabè et citoyens de pays tiers).	F	Les cadres de concertation et d'échanges entretenus avec le Gouvernement, les politiques et stratégies nationales garantissent l'engagement à long terme en faveur de la lutte contre la migration irrégulière.
Les entreprises créées dans le cadre du projet échouent ou les bénéficiaires des prêts ne remboursent pas.	M	Bien que le risque d'échec / non remboursement soit modéré, les mesures d'encadrement des bénéficiaires (formation, coaching) et le mécanisme de suivi adopté permettent de faire face à ce risque.
Les entreprises (collectives et individuelles) créées dans le cadre du projet échouent ou les bénéficiaires des prêts ne remboursent pas.	M	Bien que le risque d'échec / non remboursement soit modéré, les mesures d'encadrement des bénéficiaires (formation, coaching) et le mécanisme de suivi adopté permettent de faire face à ce risque.

Les conditions de sécurité ne sont pas adéquates pour une intervention dans les zones rurales.	M	L'OIM étant membre de UNDSS, la situation sécuritaire dans la région sera suivie en temps réel et des mesures d'adaptation. Aussi, tous les staffs du projet effectueront un briefing de sécurité au démarrage du projet.
--	---	---

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont :

- Le Gouvernement Burkinabè maintient son intérêt à lutter contre la migration irrégulière et à apporter une assistance aux migrants.
- Les migrants bénéficiaires de l'aide à la réintégration demeurent engagés à réussir leur Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; qu'elles soient collectives ou individuelles.
- Le contexte sécuritaire interne du pays et de la région n'affecte pas les routes migratoires ni la capacité de l'équipe du projet à se déployer au sein des communautés pour les différentes activités.

4.6. Questions transversales

L'action mettra en exergue le développement personnel des migrants et population, dans le plein respect de leurs droits humains. Elle doit être fondée sur les principes de non-discrimination, l'autodétermination et la participation des migrants ainsi que la confidentialité et le droit à la vie privée. Les mécanismes de protection tiendront compte de la vulnérabilité des migrants et populations tel que le meilleur intérêt de l'enfant seront toujours assurés et à l'avant-garde de toutes les considérations.

L'action engagera autant que possible toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux local, national, régional et international. Cette action veillera également à ce que les stratégies et les actions de gestion de la migration soient formulées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux et locaux de développement du gouvernement et de leurs partenaires. Une approche «do no harm» pour veiller à ce que les migrants et les communautés ne soient pas affectés négativement par les actions sera assurée.

Toutes les actions mises en œuvre par le projet prendront en compte les spécificités des migrants vulnérables (par sexe, âge, nationalité) pour adapter la réponse aux besoins spécifiques de protection et garantir l'appropriation des initiatives lancées pour la réinsertion socio-économique.

Selon les données de l'OIM, les jeunes (âgés de 19 à 31 ans, 80% d'hommes) sont les plus susceptibles de s'engager sur les voies de la migration irrégulière, de participer à l'exercice d'activités illégales ou même de s'enrôler dans des groupes violents lors de leur trajet migratoire. Ainsi, l'action proposée cherchera à les faire participer activement au développement communautaire de leur zone d'origine afin de leur offrir les moyens de subsistance et l'information nécessaire qui pourra les dissuader d'entreprendre l'exercice parfois fatal de la migratoire irrégulière et des activités illégales qui y sont souvent associées.

En 2014, les migrants qui ont atteint l'Europe à travers l'Italie étaient plus de 90% d'hommes. Parmi les pays africains de l'Ouest, seul le Nigeria a eu une incidence élevée de femmes (16%).

Parmi tous les migrants en provenance des pays ouest-africains qui ont atteint l'Europe en 2015, environ 9% d'entre eux étaient des mineurs, dont la plupart non accompagnés. Répondre à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques est primordiale pour assurer leur

protection. L'action pour cela contribuera à promouvoir et à protéger les droits des mineurs non accompagnés (MENA), conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Toutes les actions mises en œuvre par le projet prendront en compte les spécificités des différents groupes de migrants vulnérables (sexe, âge, nationalité) originaire et en transit au Burkina Faso pour adapter la réponse aux besoins spécifiques de protection et garantir l'appropriation des initiatives lancées pour la réinsertion socio-économique. Le projet prendra en compte les questions relatives au genre et au respect des droits humains (droit des migrants à la santé, à l'emploi, etc.) tout en appliquant la politique de tolérance zéro de l'OIM en matière d'abus sexuel.

Dans le cadre des projets de réintégration des migrants, une attention particulière sera accordée aux risques de dégradation de l'environnement et les projets prenant en compte les changements climatiques et la lutte contre la désertification (là où applicable) seront priorités.

Marqueurs de Rio

Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important⁷	Objectif principal⁸
Diversité biologique	v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	v	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	v	<input type="checkbox"/>

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Une convention de délégation en gestion indirecte sera signée avec l'OIM.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période de mise en œuvre sera de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions sera au plus tard de 3 mois à partir de la signature du contrat.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Conformément à ses objectifs et résultats, l'action se fonde sur quatre éléments principaux: i) la protection et l'assistance, ii) le retour et la réintégration, iii) la sensibilisation et iv) la collecte de données.

La plupart des retours aura lieu durant les deux premières années de mise en œuvre ; la troisième année sera dédiée au suivi des cas de réintégration.

⁷ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

⁸ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant EUR
Objectif spécifique 1 : Assistance, protection	1 500 000
Objectif spécifique 2: Retour et Réintégration	4 500 000
Objectif spécifique 3: Sensibilisation	1 120 000
Objectif spécifique 4: Collecte de données	500 000
Coûts indirects	580 000
Communication et visibilité	70 000
Evaluation et audits	30 000
Total de l'action	8 300 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La structure de gestion du projet prévoit un gestionnaire de projet international sous la responsabilité directe du chef de mission. Au niveau administratif, un responsable des ressources administratives et financières international assurera la gestion correcte et durable. Au niveau stratégique, la direction de l'action sera assurée par le chef de mission en coordination avec le directeur régional à Dakar.

Un comité de pilotage sera créé pour suivre la mise en place des activités et leur impact. Le comité aura aussi la capacité de réviser les procédures opérationnelles, y compris les critères d'assistance. Le comité aura deux niveaux de gestion, au niveau national et régional à Dakar.

L'initiative contribuera également à la mise en place d'une unité de coordination au niveau du bureau régional Afrique de l'Ouest de l'OIM. Cette structure permettra d'assurer la coordination en termes de gestion des activités de réintégration, y compris la communication, la sécurité, la gestion de données, les procédures, le reporting, le suivi et l'évaluation. Cette structure élaborera notamment une page web pour chaque pays et un outil web commun regroupant les données collectées de chaque pays.

5.6. Suivi des résultats

Un cadre de suivi et évaluation sera établi dans la phase initiale de ce projet et à chaque niveau d'intervention de l'action (activités, résultats attendus, objectifs). Les exercices d'évaluation institutionnelle, la cartographie et le profilage serviront à établir une base solide sur laquelle les progrès de mise en œuvre pourront être mesurés.

Une attention particulière sera apportée au pilotage de nouvelles méthodologies de mesure de la durabilité de l'appui à la réintégration, un défi de taille pour les acteurs actuellement impliqués dans ce type d'activités. Les actions chercheront à introduire un cadre de suivi et d'évaluation commun et contextualisé comprenant l'identification de d'indicateurs communs (individuels, communautaires et structurels) notamment dans le cadre d'une matrice de résultats régionale.

Les acteurs identifiés dans le cadre des systèmes de coordination et référencement établi ainsi que les plateformes communautaires s'engageront dans ce processus pour soutenir des approches de suivi conjointes.

Une revue périodique sera également menée pour garantir une approche basée sur l'apprentissage et la responsabilisation. L'OIM en analysera les conclusions et

recommandations et décidera des potentiels ajustements et actions de suivi à entreprendre lorsque nécessaire.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action).

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées et elle sera analysée par le comité de pilotage, avec la participation des pays partenaire et aux autres parties prenantes clés.

Une attention particulière sera dédiée à la réintégration au niveau opérationnelle et au niveau de son impact. Une évaluation sera menée par un consultant indépendant qui élaborera un rapport exhaustif au niveau pays et au niveau régional afin d'évaluer la durabilité des actions de réintégration menées pour les migrants, l'appropriation des mécanismes par les partenaires étatiques et la société civile et l'impact sur les communautés. Des recommandations seront alors proposées afin d'améliorer si nécessaire l'approche mise en place.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	X
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	X
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	X	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.	<p>Les lois, politiques et procédures relatives à la protection et au retour volontaire sont améliorées.</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Burkina Faso ainsi que de ses partenaires non gouvernementaux pour procéder et faciliter le retour volontaire sont renforcées.</p>	<p>Les lois, politiques et procédures existantes sont incomplètes</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Burkina Faso et de ses partenaires sont actuellement limitées dans le processus et la facilitation des retours volontaires</p>	<p>Cadre réglementaire relatif à la protection et au retour volontaire amélioré afin d'être plus favorable aux migrants</p> <p>Le Gouvernement du Burkina Faso et ses partenaires sont plus efficaces dans le processus et la facilitation des retours volontaires des migrants</p>

Objectif(O Effet(s)((<p>L'objectif Spécifique 1 vise à assurer l'assistance et garantir la protection des migrants en transit.</p>	<p>L'assistance et la protection sont disponibles pour les migrants vulnérables et/ou échoués au Burkina Faso à travers # centres.</p>	0	1
		<p># mécanismes de référencement des migrants vulnérables sont mis en place aux niveaux national et local.</p>	0	1
	<p>L'objectif Spécifique 2 vise à soutenir le retour et la réintégration de migrants et les partenaires gouvernementaux dans leurs capacités à fournir une assistance à la réintégration et la protection de migrants vulnérables.</p>	<p># migrants bénéficiant de l'assistance directe et de la protection dans les centres et bureaux de l'OIM</p>	0	5 800
		<p># POS développées sur les processus de retour et réintégration et personnel ministériel formé à leur usage</p>	0	1
		<p># migrants bénéficiant de retour digne vers les communautés d'origine</p>	0	2 700
		<p># migrants de retour d'Europe et d'Afrique sont soutenus dans le processus de réintégration durable</p>	669	200 d'Europe 1 700 d'Afrique
	<p>L'objectif spécifique 3 vise à sensibiliser les communautés dans les zones à forte émigration et les migrants en route sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière.</p>	<p># migrants, migrants potentiels et leurs communautés d'origine sont sensibilisés aux risques liés à la migration irrégulière</p>	0	30 000 migrants ou migrants potentiels 200 communautés
	<p>L'objectif spécifique 4 vise à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.</p>	<p># collectes de données fiables (ex : flux migratoires, l'assistance au migrants, les profils des migrants, opportunités socio-économiques, les retours, les réintégrations, etc) qui permettent de renforcer les analyses migratoires</p>	0	5 collecte de données en flux migratoires, l'assistance au migrants, les profils des migrants, opportunités socio-économiques, les retours, les réintégrations
		<p># plateforme qui permet à toutes les parties prenantes de recevoir l'information afin de renforcer la conception de politiques et de programmes</p>	0	1

Résultats	OS 1:			
	Migrants identifiés sont pris en charge et assistés au centre d'Accueil d'Urgence de Ouagadougou	# centres d'accueil des migrants et antennes fonctionnels	0	1
		# migrants assistés	0	5 800
		# mécanismes de référencement (HCR,etc)	0	1
	OS 2: Retour et réintégration			
	les migrants sont assistés au retour volontaire dans leur pays d'origine et à une réintégration socio-économique	# migrants ont reçu l'assistance au retour	0	2 700
		# migrants de retour ont reçu une assistance à la réintégration	0	1 900
		# SOPs sur le référencement de migrants vulnérables et les procédures de retour et réintégration développés avec les acteurs étatiques, non-étatiques et internationaux	0	1
	OS 3 : Sensibilisation			
	Les populations des zones à forts taux de migrations, les migrants en route et les migrants assistés au Centre d'accueil ont accès à l'information sur la migration irrégulière et les alternatives, et l'intégration des migrants de retour	# Actions menées dans 4 zones de haut départ	0	4
	# personnes sensibilisées	0	30 000	
	# communautés sensibilisées	0	200	

	<p>OS 4. Collecte de données</p> <p>Les autorités nationales, locales et les partenaires au développement disposent de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances afin de contribuer à la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels.</p>	<p># de cartographies des opportunités de réintégration a été développée en partenariat avec les autorités</p>	0	1
		<p># de questionnaires de profilage sont développés et utilisés dans les centres</p>	0	1
		<p>Des informations de base sont récoltées lors du profilage</p>		
		<p># d'étude sur les facteurs de migration est menée dans les zones d'origine et sur la base des informations récoltées lors du profilage</p>	0	1
		<p># de base de données retour et réintégration est opérationnelle</p>	0	1
	<p># de base de données compilant et reliant toutes les informations collectées est opérationnelle</p>	0	1	